

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 7 JUILLET 2015 AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires)

APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur)

APLettres (Association des Professeurs de Lettres)

CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes)

SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires)

SLL (Sauver les Lettres)

Étaient présents :

- pour le ministère :

Agathe Cagé, conseillère en charge du second degré, des programmes et de l'évaluation des élèves
Eric Tournier, conseiller en charge du premier degré, de l'éducation prioritaire et des relations avec les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale
Ghislaine Desbuissons, mission de l'accompagnement et de la formation (DGESCO)

- pour chacune des associations :

Véronique Cirefice, APFLA-CPL

Nathalie Cros, APLAES

Romain Vignest, APLettres

François Martin, CNARELA

Elodie Coutier, Monique Trédé, SEL

Estelle Manceau, SLL.

Les associations ont d'abord remis les exemplaires papiers de la pétition qu'elles ont lancée en mars, en rappelant que celle-ci avait réuni plus 42 000 signatures sur internet.

Elles souhaitent obtenir lors de l'audience des réponses sur les questions suivantes :

- 1) Comment respecter la volonté de la ministre de voir 100 % des collégiens avoir accès à un enseignement de latin et de grec, avec les mêmes horaires qu'à l'heure actuelle (8h pour le latin et 3h pour le grec sur l'ensemble du cycle), sachant que pour les EPI, seules 6 thématiques sur 8 seront obligatoires (l'existence de l'EPI LCA n'est, par conséquent, nullement garantie), et que les enseignements de complément auront peu de chances d'être mis en place si des moyens propres ne leur sont pas alloués ?
- 2) Quel sera le statut du grec ? En particulier, sera-t-il possible pour un élève de suivre à la fois l'enseignement de grec et celui de latin, comme cela est possible actuellement ?
- 3) Le latin et le grec seront des enseignements de complément (EC), compléments d'un enseignement lui-même complémentaire, l'EPI. Or, comme les LA ne figurent pas parmi les enseignements disciplinaires, des moyens horaires devront être prélevés dans d'autres disciplines pour l'assurer. Il est donc indispensable que le latin et le grec apparaissent dans la grille horaire de façon visible, et qu'un programme soit défini pour chaque discipline, dans le cadre de chaque enseignement.
- 4) Les propositions formulées par les associations lors de l'audience du 31 mars dernier n'ont pas reçu de réponse, en particulier pour ce qui concerne le français, dont l'horaire a été amputé d'une demi-heure dans la version sortie le soir même de cette audience.

Agathe Cagé répond :

La ministre a saisi le CSP pour des programmes de langues et cultures de l'Antiquité, d'abord à travers le français, sur les notions de langues anciennes en lien avec l'étude de la langue, ensuite dans le cadre de l'EC puis dans le cadre de l'EPI ; en effet, ce n'est pas parce que les disciplines ne sont mentionnées qu'en annexe qu'elles n'existent pas ; l'annexe a la même valeur juridique que le corps du texte.

Par rapport à la situation actuelle, les moyens seront multipliés par 5,5 en 2016 et par 6 en 2017 (dotation « heures prof »). Les établissements auront donc les moyens de financer l'EC latin sur les niveaux 5^e-4^e-3^e et l'EC grec sur le niveau 3^e.

Suivre à la fois l'EC grec et l'EC latin sera possible, comme cela a déjà été dit lors de l'audience du 31 mars. Les établissements qui proposent le latin et le grec aujourd'hui le proposeront demain. Pour ceux qui ne le proposent pas actuellement, cela ne sera pas obligatoire.

Agathe Cagé considère les chiffres récents d'un rapport du CNESCO : dans 93% des établissements, des enseignements de langues anciennes sont proposés. Avec la nouvelle organisation, la volonté ministérielle n'est pas de baisser ce pourcentage. Quelques centaines d'établissements pourront peut-être proposer demain les EC alors qu'ils ne proposent pas l'option à l'heure actuelle. Les établissements auront vocation à proposer l'EC latin et l'EC grec comme les options aujourd'hui, mais il n'y a pas d'obligation au niveau national, il s'agit d'un choix d'établissement.

Nous intervenons pour demander s'il y aura, dans l'EC, 2h de latin et 2h de grec.

Eric Tournier répond que de nouveaux moyens sont donnés aux établissements. Le latin et le grec ne disparaîtront donc pas par manque de moyens. 4000 postes supplémentaires vont être créés. L'inquiétude sur la fragilisation du latin et du grec faute de moyens devrait disparaître lors de la mise en place de la rentrée. Il a bien été dit aux collègues que le but n'était pas de faire table rase du passé, mais au contraire de s'appuyer sur les équipes, les projets existants. La circulaire explique dans quel cadre l'autonomie s'exerce. Et grâce à l'EPI, certains établissements qui ne proposent pas le latin ni le grec pourront augmenter leur offre demain.

Nous faisons préciser explicitement que le fait de suivre à la fois l'EC de grec et celui de latin signifie qu'il faudra mobiliser 2h latin et 2h grec, c'est-à-dire 4h sur l'année de 3^e pour l'EC. Nous revenons sur l'article 7 de l'arrêté du 19 mai : le chef d'établissement donnera la priorité aux dédoublements, dans les matières telles que le français ou les mathématiques, mais aussi les sciences. D'ailleurs le BO du 2 juillet apporte un éclairage : « Les groupes à effectifs réduits ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales, la technologie, les langues vivantes étrangères, les langues régionales et l'enseignement moral et civique ». Sur la dotation complémentaire, il risque de ne rien rester pour les enseignements de complément. Nous demandons également à ce que la possibilité de suivre à la fois l'EC de grec et celui de latin soit explicitée dans une circulaire portant sur l'enseignement des langues anciennes car le texte actuel est ambigu.

Agathe Cagé nous précise que le latin et le grec, dans le BO du 2 juillet, sont mis en avant pour être maintenus. Quant au fait de suivre à la fois le latin et le grec, la ministre s'est exprimée à plusieurs reprises sur cette possibilité, qui a été précisée aux cadres de l'Éducation nationale.

Nous faisons remarquer ensuite que s'il y a 2h de grec dans l'EC, le grec perd une heure par rapport à l'horaire actuel de 3h.

Eric Tournier répond qu'un EPI peut être dédié au grec, à côté d'un EPI dédié davantage au latin pour la 3^e heure de 3^e.

Agathe Cagé nous informe que la DGESCO travaille actuellement sur des documents d'accompagnement, des emplois du temps types. La réforme donne plus d'autonomie aux équipes pédagogiques, la circulaire apporte des garanties, des cadres. Ce qui n'est pas dans la circulaire n'est pas interdit.

Nous faisons part de notre inquiétude sur la manière dont les choses vont se passer réellement dans les établissements et réclamons des garanties. Une circulaire qui fait figurer clairement cette possibilité nous semble plus appropriée pour éviter les litiges.

Eric Tournier répond que les moyens constituent la meilleure garantie ; pour l'enseignement de complément, là où il y a une demande sociale, il y aura des moyens. Aujourd'hui, les marges sont seulement de 10h, alors qu'elles seront multipliées à la rentrée 2016.

Nous insistons cependant sur la nécessité de mettre en évidence dans un texte officiel les possibilités. La meilleure garantie est le droit.

Agathe Cagé rappelle que des engagements ont été pris et écrits par la ministre.

Nous demandons sur quel horaire disciplinaire il faudra prendre pour créer l'EPI LCA car cela n'est précisé nulle part. Nous posons également la question de la place du latin et du grec dans le français et demandons la confirmation qu'il y aura bien une deuxième séance devant le CSP comme nous l'a assuré la DGESCO, à propos des programmes de langues anciennes.

Eric Tournier nous dit que l'entrée n'est pas la discipline mais le programme. Les programmes sont en cours de rédaction, il y aura un échange sur les LCA, avec les associations disciplinaires et l'intersyndicale (mais il n'y aura pas de consultation comme sur les programmes en juin).

Agathe Cagé rappelle que le CSP est indépendant même si les orientations sont fixées par la ministre. Elle évoque également la lettre de saisine de la ministre datant du 1^{er} juillet, dans laquelle la place des langues et cultures de l'Antiquité a été explicitée : le CSP devra mettre davantage l'accent sur la place des langues anciennes dans le cours de français (cf. annexe 3 de la lettre de saisine).

Nous revenons sur notre demande d'avoir l'assurance qu'il y ait au moins un professeur de Lettres classiques dans chaque établissement, puisque ces professeurs « ont vocation (...) à être mobilisés pour la prise en charge de l'EPI LCA »¹.

Eric Tournier demande si nous avons les ressources pour cela ; comme nous l'interpellons sur les causes de la difficulté à recruter, il ajoute que les problèmes de recrutement ne sont pas récents.

Nous faisons remarquer que la pérennité des postes de professeurs de Lettres classiques est compromise par la transformation des postes de Lettres classiques en Lettres modernes.

Eric Tournier précise qu'environ 500 professeurs manqueraient à l'heure actuelle (par conséquent les enseignements de latin et de grec ne sont pas assurés dans environ 7% des collèges).

L'expérience de la réforme des lycées, qui était présentée comme une chance pour les disciplines littéraires avec l'introduction des « enseignements d'exploration » qui sont en train d'être fermés dans certaines académies, accroît nos inquiétudes : nous n'avons en effet aucune garantie sur l'existence de l'EPI et en outre, les inégalités seront inévitables entre un élève qui n'aura eu comme accès au latin ou au grec qu'un EPI et un autre qui aura pu suivre l'EC sur la totalité du cycle 4. Que va-t-il se passer à l'entrée au lycée ?

Nous reposons la question des disciplines sur lesquelles on prendra des heures pour créer l'EPI LCA : il y aurait eu un sens à travailler avec les professeurs d'histoire par exemple, mais l'Antiquité est au programme d'histoire de 6^e, niveau non concerné par les EPI ; la possibilité de travailler avec les professeurs de langue vivante est compromise par leur faible horaire hebdomadaire (2h30).

Agathe Cagé reconsidère le nombre d'élèves qui suivent aujourd'hui les options (8h de latin, 3h de grec) sur les niveaux 5^e-4^e-3^e : à peine 15%. Potentiellement, avec la nouvelle organisation, 100 % des élèves auront accès aux LCA, sur un horaire qui sera moins important que l'horaire d'option : le système permet à un plus grand nombre d'élèves d'y avoir accès.

Eric Tournier précise un point sur les EPI : ils ne « prennent » pas aux disciplines, puisque l'EPI constitue une autre manière d'enseigner les programmes des enseignements de tronc commun.

Nous demandons des précisions : pour l'EPI LCA, il faudra bien prendre sur des horaires de mathématiques ou d'histoire par exemple et ces horaires sont ceux des disciplines.

Eric Tournier précise que l'EPI est une autre modalité pour faire le programme. La nouvelle organisation prévoit le cours habituel, l'aide personnalisée et l'EPI.

Nous faisons remarquer que les langues anciennes ne figurent pas dans la grille et donc ne peuvent pas avoir autant de marges de mise en œuvre que les autres disciplines.

Eric Tournier complète : l'EPI constitue bien une autre modalité pour faire le programme ; il y aura un programme de français avec des éléments de LCA. Ces éléments pourront être vus avec le professeur de français seulement ou bien dans le cadre d'un EPI LCA.

Nous montrons le risque qu'il y a à enfermer l'EPI LCA dans le cours de français avec ce raisonnement.

Agathe Cagé rappelle que tous les programmes disciplinaires mentionneront la contribution aux thèmes interdisciplinaires des EPI. Elle affirme en outre que les organisations représentées au CSE ont accepté les grilles horaires avec la diminution des horaires de français en 6^e et en 3^e. Ces grilles ont fait l'objet d'un mois de négociation.

Nous manifestons notre scepticisme et répondons que la première version du projet prévoyait 5h de français en 6^e et que la diminution d'une demi-heure est destinée à compenser la perte en anglais qui était effective au début de la réforme. Si les horaires de français de la 6^e et à la 3^e ne changent pas par rapport à l'horaire actuel (déplacement de la demi-heure de 6^e et de 3^e sur les 5^e et 4^e), les annonces de la ministre prévoyaient 0,5h de plus sur l'ensemble du collège, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. On voit bien que les annonces ne sont pas suivies d'actes. Cela est d'autant plus incroyable que dans les « Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République », la maîtrise du français est annoncée comme un chantier prioritaire.

Eric Tournier insiste sur le large accord qui s'est fait au CSE. Il replace la réforme dans un contexte plus large : choix de la scolarisation précoce, politique du « plus de maîtres que de classes »...

Nous regrettons cependant que les effets d'annonce soient encore trop nombreux. Les derniers résultats des concours de recrutement des professeurs montrent bien que le métier n'attire pas : plus de 13000 postes n'ont pas trouvé preneur. Un comble quand on sait le taux de chômage en France, pour un métier dont on vante la sécurité de l'emploi entre autres « avantages ».

Eric Tournier rappelle que les postes de remplaçants ne sont plus supprimés, contrairement à ce qu'a fait la majorité précédente, mais qu'il faut du temps pour recréer un vivier. Même s'il reste des difficultés de recrutement, les inscriptions sont en augmentation et les résultats encourageants.

Nous posons ensuite la question des horaires de l'EC qui sont présentés comme des plafonds, ce qui met en péril les enseignements (EC : latin 1h en 5^e, 2h en 4^e, 2h en 3^e ; grec 2h en 3^e), en raison de ce qui nous a été dit à la DGESCO lors de l'audience du vendredi 3 juillet².

Eric Tournier répond clairement que ces horaires sont bien les horaires qui devront être appliqués, qu'il s'agit de la norme (ce qui est contraire à ce qui nous a été affirmé par la DGESCO). L'EC devra donc être assuré à hauteur de 1h en 5^e, 2h en 4^e et 2h en 3^e pour le latin, 2h en 3^e pour le grec. Il rappelle en outre que la ministre a affirmé sa volonté que l'EC soit suivi de la 5^e à la 3^e.

Nous faisons part de notre surprise et de nos inquiétudes qui sont justifiées. Si la DGESCO et le Cabinet n'ont pas la même compréhension du texte, on peut s'attendre à des interprétations diverses par les chefs d'établissement. Par conséquent, nous demandons une clarification des textes sur cette question, afin que les chefs d'établissement lisent bien les textes dans l'optique qui est celle du Cabinet.

Eric Tournier précise que la grande différence va consister dans l'élargissement du vivier, qu'il y a aura une plus grande exposition et par conséquent sans doute davantage d'élèves dans l'EC.

Nous faisons remarquer qu'actuellement, certains chefs d'établissement limitent déjà les groupes d'élèves en langues anciennes et imposent pour cela un « tri » des élèves.

Eric Tournier explique que cette attitude des chefs d'établissement est liée aux moyens actuels, mais que ce problème de moyens ne se posera plus avec la réforme.

Nous prenons le cas concret d'une classe de 5^e : avec une marge de 2h45 (3h en 2017), si un dédoublement est fait en sciences, un autre en langues vivantes, il ne reste aucune heure pour l'enseignement de complément. Ce dernier devrait être prioritaire dans les établissements qui le proposent à l'heure actuelle.

Agathe Cagé répète que l'organisation se mettra en place dans le respect de ce qui se passe actuellement. Par exemple, les cours de technologie ne sont pas dédoublés à tous les niveaux actuellement, il n'y a pas de raison d'en dédoubler davantage après la réforme.

Eric Tournier nous répond qu'il y aura une dotation supplémentaire, que la réforme ne se fera pas à moyens constants.

Nous mettons en avant plusieurs exemples concrets de limitation du nombre de groupes de langues anciennes par les chefs d'établissement ; de nombreux collègues rencontrent ce type de situation. La manière dont les professeurs de langues anciennes ont été traités par le ministère est scandaleuse.

Face à l'incompréhension manifestée par nos interlocuteurs, nous prenons la bande dessinée³ produite par le gouvernement comme exemple de mépris : ce mépris est d'autant plus injuste que par le renouvellement constant de nos pratiques et de nos approches, notre souci permanent d'adaptation à tous les publics, en particulier dans les établissements sensibles, nous avons largement fait la preuve de notre attitude progressiste. Le mépris ne vise pas seulement les professeurs mais il vise aussi les élèves qui sont plus de 500 000 à étudier les langues anciennes, loin d'être seuls dans leurs classes comme le laisse croire le dessin. Nous donnons le contre-exemple de l'ancien recteur de l'académie de Créteil, Jean-Michel Blanquer, qui avait su encourager l'enseignement des langues anciennes en prenant une circulaire de rentrée pour montrer l'augmentation des effectifs dans l'académie de Créteil en latin et en grec.

Nous faisons remarquer que nous n'avons jamais été associés à l'écriture de la circulaire publiée au BO du 2 juillet.

Nous formulons alors plusieurs demandes précises :

- 1) que le texte explicite en éliminant toute ambiguïté la possibilité de suivre à la fois le latin et le grec ;
- 2) qu'il précise les horaires comme étant la norme, d'après ce que le Cabinet nous a dit (latin 1h en 5^e, 2h en 4^e, 2h en 3^e, grec 2h en 3^e), en raison du discours différent qui nous été tenu par la DGESCO ;
- 3) que le suivi sur les niveaux 5^e-4^e-3^e soit rappelé très clairement, pour l'EPI comme pour l'EC ;
- 4) pour cette réforme, nous avons été consultés après-coup, sur les programmes ; pour une prochaine réforme des lycées, nous demandons à être consultés en amont, et à être associés à la conception même de la réforme.
- 5) Nous demandons à être associés à la réflexion sur les concours.

2 Cf. le compte rendu de l'audience à la DGESCO le 3 juillet 2015.

3 <https://twitter.com/gouvernementFR/status/596385229574688768>

Éric Tournier et Agathe Cagé répondent :

- 1) Une circulaire existe déjà et présente des éléments pour les langues anciennes (ce que nous traduisons par un refus d'explicitier le texte) ;
- 2) la grille s'est construite dans le cadre d'une « concertation intense » ; Agathe Cagé nous rappelle que l'EC n'était pas présent dans les premières annonces. Elle rappelle que les premiers documents fixaient des axes voulus par la loi d'orientation et que la concertation s'est étalée sur plus d'un mois. Elle ajoute que le dialogue social est institutionnalisé et que nous sommes reçus pour la seconde fois.

Nous soulignons également que les dates des audiences ont été extrêmement tardives par rapport aux dates des demandes.

Agathe Cagé précise qu'il est rare que la DGESCO et le Cabinet reçoivent les associations séparément dans un intervalle si rapproché.

Nous intervenons pour faire remarquer qu'à aucun moment nous n'avons été consultés pour la conception de ces grilles horaires. Nous faisons également remarquer que le mouvement de protestation engagé dès les premières déclarations a joué et nous regrettons qu'il n'ait pu y avoir, en amont, des discussions qui auraient mieux préparé cette réforme. Nous avons pourtant une expérience du terrain indéniable, nos associations discutent entre elles et représentent toute la filière du secondaire au supérieur : à ce titre notre rôle est fondamental.

Agathe Cagé nous rappelle que le CSP nous a reçus en février dans le cadre d'une audience et en juin pour les programmes de français (CNARELA-APLettres-Sauver Les Lettres) avec d'autres associations.

Nous tenons à dire que la présidence du CSP a changé depuis qu'elle nous a conseillé de demander cette audience et que, lors de l'audience, le CSP a dit qu'il n'avait pas été saisi pour des programmes de langues anciennes, que ce n'était pas la priorité. Nous rappelons également que suite aux protestations devant les menaces qui pèsent sur les enseignements de langues anciennes en mars, Michel Lussault a demandé sur Europe 1 à être saisi de la question des langues anciennes. La ministre a écrit une lettre de saisine seulement le 13 mai.

AC nous dit que ce n'est pas Michel Lussault mais la ministre qui a décidé pour les programmes et elle nous informe que le CSP a le pouvoir d'auto-saisine, il aurait donc pu le faire avant.

- 3) En ce qui concerne le lycée, un bilan de la réforme Châtel va être fait avant la fin du quinquennat mais aucune réforme n'est prévue.
- 4) Pour le Capes, Eric Tournier précise que les Capes ont été réformés il y a deux ans dans le but d'élargir le vivier des candidats. Il annonce aussi que la formation continue n'est pas laissée de côté, 4 ou 5 journées sont prévues pour la réforme du collège et des programmes dans l'année qui vient.

Nous apportons une précision sur le CAPES : nous avons eu des échos concernant une modification des épreuves à l'oral. Les candidats de Lettres classiques ne seraient plus obligés de prendre l'option « Lettres classiques », mais auraient accès à toutes les options, comme les candidats de Lettres modernes. Mais la conséquence est qu'un candidat de Lettres modernes qui prendrait le latin à l'oral serait évalué, par le jeu des coefficients (les épreuves écrites ayant un coefficient 1, les épreuves orales un coefficient 2), de façon plus lourde en langues anciennes qu'un candidat de Lettres classiques qui ne prendrait pas l'option Lettres classiques.

Eric Tournier souligne la volonté de rassurer les candidats en leur assurant le maximum de débouchés, et d'attirer des profils d'étudiants variés vers la carrière d'enseignant.

Nous rappelons que lors de sa rencontre avec l'Inspection Générale en janvier, la CNARELA a demandé l'ouverture de toutes les options aux candidats de Lettres classiques, mais qu'elle a aussi demandé en compensation un tirage au sort sur l'épreuve d'explication de texte afin que les candidats préparent l'oral en sachant qu'ils peuvent être interrogés sur un texte français, latin ou grec. Une motion, votée à ce sujet en janvier par la CNARELA, a d'ailleurs été envoyée au ministère. Il est surprenant que nous ne soyons pas consultés sur la modification du concours, alors que nous sommes compétents et que nous avons des propositions à faire pour son amélioration en tenant compte des résultats du premier Capes rénové.

Nous convenons avec nos interlocuteurs de demander une audience spécifique dès la rentrée sur le sujet du CAPES, avec Jean-Michel Jolion et la DGRH.

Nous soulignons enfin l'absence de retour sur nos propositions faites lors de l'audience du 31 mars.

Agathe Cagé répond que le grec sera maintenu comme aujourd'hui en 3^e. Elle rappelle une nouvelle fois que les grilles horaires sont le résultat de plusieurs mois de concertation et de travail. Elle

ajoute que l'autonomie supplémentaire donnée aux établissements ne peut pas inciter à imposer un EPI en particulier. Pour l'EC, il en va de même, seuls les élèves volontaires le suivront.

Mais nous ne sommes pas convaincus. Nous faisons remarquer qu'il faut des moyens fléchés : que va-t-il se passer si 45 élèves demandent à suivre l'enseignement de complément ? Les chefs d'établissement n'auront pas les moyens d'ouvrir les groupes en fonction des demandes.

Eric Tournier répond : l'autonomie du collectif (et non celle du chef d'établissement) sera accrue, et c'est pour éviter de générer une lutte des uns contre les autres que les moyens seront attribués. Il n'y pas de fléchage pour cette raison.

Nous faisons remarquer que le problème de la répartition de l'enveloppe existe déjà pour le lycée et qu'on a vu les problèmes que cela engendrait.

Agathe Cagé répond qu'au collège, il en ira autrement car l'enveloppe sera beaucoup plus grande qu'à l'heure actuelle, ce qui n'était pas le cas au lycée.

Eric Tournier souligne que la réforme du collège est faite avec un an d'avance sur la mise en application, contrairement à celle du lycée.

Nous nous interrogeons : quelle est la valeur de la parole ministérielle si tout est laissé à l'autonomie ? Il n'y aura pas les moyens de mettre en œuvre la volonté, réaffirmée dans les médias et devant les parlementaires, que 100% des élèves étudient les langues anciennes si l'accent n'est pas mis davantage sur elles.

L'argument d'Agathe Cagé est qu'avec huit thématiques pour le EPI, les choses sont cadrées. Elle rappelle le besoin que le collège soit réformé, ce que nous ne remettons pas en question, car les résultats stagnent et la question porte principalement sur les progrès des élèves.

Nous rappelons que nous avons l'expérience négative de l'autonomie des universités (le récent rapport est éloquent⁴). La réforme des collèges suscite beaucoup d'inquiétudes chez les étudiants qui pourraient être intéressés par la filière Lettres classiques. À terme, les conséquences se feront sentir sur la recherche.

Nous insistons pour que la ministre écrive au moins un courrier à très court terme demandant aux recteurs et chefs d'établissement de ne pas fermer les sections de latin et de grec.

Pour conclure nous rappelons nos priorités :

- Que les langues et cultures de l'Antiquité appartiennent au tronc commun de l'enseignement de tous les élèves, dans un horaire qui ne mette pas en péril leur existence ;
- Qu'il y ait un programme spécifique pour les enseignements de complément latin et grec ;
- Qu'un effort soit accompli pour résoudre la crise du recrutement.

Nos interlocuteurs nous répondent que l'objectif de la réforme n'est pas que les langues anciennes deviennent résiduelles.

4 Rapport sur les disciplines rares, 16 décembre 2014 (Secrétariat d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche)
<http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2015/02/rapport-final-mission-disciplines-rares-16-12-2014.pdf>